

École d'architecture  
de la ville & des territoires  
Paris-Est



Photographie de Myr Muratet

**Recrutez un apprenti  
architecte!**  
Contribuez à la formation  
des professionnels  
de demain

**L'apprentissage est une voie de transmission des savoirs et des savoir-faire. Il permet aux entreprises de participer à la création d'un vivier de compétences à court, moyen et long termes. En recrutant un apprenti, vous contribuez à élever le niveau de qualification des professionnels de demain et permettez à un étudiant en architecture d'acquérir une solide expérience professionnelle.**



**Première nationale**

**L'Éav&t est la première école à proposer l'apprentissage de la L3 au diplôme d'État d'architecte**

**Début de la formation en septembre 2020 pour les étudiants de 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année.**

**Un rythme d'alternance adapté 2020-2021**

- des semaines partagées (3 jours entreprise/2 jours école)
- des semaines en entreprise
- des semaines à l'école

Les enseignements au sein de l'école se composent de cours magistraux ou TD le matin et de l'atelier de projet l'après-midi.

L'organisation de la formation permet aux apprentis une progressivité des apprentissages via des allers-retours entre les apports théoriques et leur expérience professionnelle.



**Formations d'excellence**

**Des enseignements conservés et réorganisés, une expérience professionnelle longue en entreprise**

**Des coûts et risques maîtrisés**

Le seul coût supporté par l'entreprise est le salaire de l'apprenti fixé par un barème. Celui-ci fixe le montant minimum de la rémunération. Pour les entreprises, il n'y a pas de frais d'inscription à la formation.

**de 18 à 20 ans**

de 51 % à 67 % du Smic,

**de 21 à 25 ans**

61 % à 78 % du Smic,

**à partir de 26 ans**

100 % du Smic (1 539,40 € brut).

**En employant un apprenti, l'entreprise peut bénéficier d'aides financières**

- une réduction générale des cotisations sur les bas salaires,
- une aide élargie à l'embauche et des soutiens en cas d'embauche d'un travailleur handicapé,
- une contribution à la formation via un versement unique à la formation professionnelle.

**L'apprenti est lié à l'entreprise par un contrat de travail d'un an en licence, de deux ans en master** qui intègre une période d'essai de 45 jours (de présence en entreprise).



**Diplôme d'État d'architecte**

**Le même diplôme que celui du cursus classique**



**Expérience concluante**

**19 apprentis en 19-20  
45 apprentis acceptés en 20-21**



**Alternance**

**Temps partagé entre l'entreprise et l'école**

**Des apprentis bien encadrés**

En entreprise, le maître d'apprentissage encadre l'apprenti et l'aide à s'adapter aux méthodes de travail internes.

A l'Éav&t, chaque apprenti est encadré par un enseignant (tuteur académique) tout au long de l'année. Le tuteur académique est en contact avec le maître d'apprentissage.

**Des entreprises satisfaites**

Près de deux tiers des entreprises souhaitent continuer à accueillir des apprentis en L3 ou en master.

## Comment recruter ?

1. Manifestez votre intérêt en adressant un mail à l'école d'architecture précisant les missions qui seraient confiées à l'apprenti,
2. Rencontrez les candidats dont le profil correspond à vos attentes,
3. Avec l'aide du CFA Descartes, établissez le contrat et signez-le avec le candidat choisi.

## Ils nous ont fait confiance

Barthélémy & Grino, AREP, Ville de Paris - DCPA - SAMO, Aéroports de Paris, L'AUC, Relier Architecture, Citynove asset management, Mairie de Rosny-sous-Bois, Rérat Architecture et Urbanisme, LAZO & MURE architectes associés, Jean-Philippe Thomas Architectes, I+A Laboratoire des structures, Atelier de l'Ourcq, Agence Rizzotti architecte.

## Pour plus de renseignement

### CFA Descartes

(partenaire de l'Éav&t pour cette formation)

[www.cfadescartes.fr/entreprises](http://www.cfadescartes.fr/entreprises)

### Information alternance :

relation.entreprises@cfadescartes.fr

tél. : 01 64 61 48 16

### Service contrat du CFA :

contrats@cfadescartes.fr

tél. : 01 64 61 48 12

## École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est

[www.paris-est.archi.fr/formations/apprentissage](http://www.paris-est.archi.fr/formations/apprentissage)

### Contacts :

Nathalie Guerros

Tél : 01 60 95 84 31

nathalie.guerros@paris-est.archi.fr

Claire Minart

Tél : 06 26 74 94 88

claire.minart@paris-est.archi.fr

## Nos formations en apprentissage sont soutenues par :



Île-de-France

